

REVUE DES TRAVAUX DE LA 28^e SESSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES

L'ordre du jour de la 28^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui a débuté le 18 septembre, devait effectivement comporter 110 points. On peut difficilement dissocier les questions qui ont fait directement l'objet d'un débat par l'Assemblée générale d'autres événements importants survenus durant cette période et qui ont mis en cause les Nations Unies. Le déclenchement du quatrième conflit israélo-arabe, le 6 octobre, a plongé de nouveau l'Assemblée dans une atmosphère dramatique de crise. Le Conseil de sécurité a alors réaffirmé son autorité en incitant les parties à conclure un accord de cessez-le-feu et en établissant la FUNU II, dont le Canada est l'un des principaux participants. Le 18 décembre, la session a été ajournée *sine die*, laissant en plan un cessez-le-feu fragile et instable, à la veille de la tenue de nouvelles négociations à Genève.

Des le début de la session, comme en témoignent de nombreux discours prononcés lors du débat général, il semblait faire peu de doute que les Nations Unies devaient se prononcer sur des questions globales comme l'environnement, la population, les ressources naturelles, la planification du développement et l'extention du droit international à bon nombre de secteurs importants. On semblait toutefois douter de l'efficacité du rôle des Nations Unies au chapitre du maintien de la paix et de la sécurité internationales. En dépit des signes prometteurs d'une détente dans les relations entre les États-Unis et l'URSS (que reflétait en partie l'admission des deux États allemands au sein des Nations Unies), dans la politique des États-Unis à l'égard de la Chine, laquelle équivalait à peu de chose près à des relations diplomatiques entières et du calme relatif qui régnait dans le sous-continent asiatique, on semblait, en règle générale, croire que l'Organisation avait failli à la tâche dans le secteur clé pour lequel elle avait d'abord été créé, soit le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Ce scepticisme des États membres quant à l'efficacité des Nations Unies ne se limitait pas au secteur de la paix et de la sécurité. Dans leurs allocutions à l'Assemblée générale, les Ministres, passant en revue les événements survenus en 1973 et formulant des hypothèses pour l'année 1974, ont relevé bon nombre de problèmes et de questions qui semblaient insolubles et que les Nations Unies devaient quand même étudier. Parmi ces problèmes mentionnons le droit de la mer, l'écart sans cesse croissant entre les pays riches et les pays pauvres, la continuation de politiques d'apartheid et de colonialisme, la menace que constituait la disparition du Président Allende, la poursuite des essais nucléaires, l'instabilité du système monétaire international, le déséquilibre d'une part entre la quantité des denrées, de l'énergie et des autres ressources et, d'autre part, la population mondiale. On pourrait y ajouter d'autres sujets comme les menaces à l'environnement (notamment dans le cas des océans) et l'exploitation économique des pays en voie de développement par les pays industrialisés et les sociétés multi-nationales. Ce sont de telles questions que les ministres ont soulevées à l'Assemblée, dans des déclarations qui ont servi de base à certaines résolutions discutées au cours des mois qui suivirent. Toutefois, ni ces discussions, ni les résolu-